



REGLEMENT VENTOUXMAN

-

EDITION 2019

## VERSION FRANCAISE

L'inscription d'un concurrent à la compétition implique nécessairement son adhésion au Règlement qui lui est associé. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions dudit Règlement.

### Règlementation

La compétition est soumise aux règlements de la Fédération Française de Triathlon, disponibles sur le site internet de la compétition, ou sur site auprès de l'Organisateur, à savoir l'association VENTOUXMAN, domiciliée à l'Hôtel de ville, rue Jean Moulin, 84 420 Piolenc, France. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter.

### Règles spécifiques

Le VentouxMan est un triathlon longue distance : 2km de natation, 90km de vélo jusqu'au Mont Serein, et 20 km de course à pied dans la station du Mont Serein.

L'épreuve est ouverte à toute personne née au plus tard en 2001, pour une inscription individuelle ou en relais (hormis relais pour une seule discipline, ouverte pour une naissance en 2003 au plus tard).

Pour le triathlon en relais, l'équipe est composée de 3 athlètes (1 nageur, 1 cycliste, 1 coureur) ou de 2 athlètes (répartition libre). Chaque équipe dispose d'un dossard identique.

Les inscriptions sont limitées à 1 500 participants (individuels + équipe relais). Il n'y a pas de possibilité d'inscription sur place.

**Natation:** le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °c et interdit si la température est supérieure à 24 °c. Le port du bonnet de bain remis par l'Organisateur, à l'exclusion de tout autre, est également obligatoire

**Cyclisme:** Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route; ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée, en particulier dans la montée et la descente du Mont Ventoux. Le port du casque est par ailleurs obligatoire.



Le drafting est interdit (s'abriter derrière un ou plusieurs concurrents).

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'Organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de la compétition), pour la partie vélo et course à pied. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué (même en partie).

Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout véhicule quel qu'il soit ne faisant pas partie de l'Organisation.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing relatif à la compétition.

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition (quelle qu'elle soit) pouvant porter atteinte à la sécurité des concurrents est tenu d'en informer l'Organisateur dans les plus brefs délais. Les concurrents ont plus généralement l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par les Organisateurs.

Le VentouxMan n'est pas accessible pour les athlètes handicapés ou à mobilité réduite compte tenu des spécificités de son parcours.

Toute violation du présent article pourra entraîner la disqualification automatique du concurrent, ou toute autre pénalité/sanction prévue par les règlements de la FFTri.

#### **Temps limites :**

Natation : 1h15

Natation + Cyclisme : 7h

Temps total : 10h

## **Assurances**

L'Organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.



Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident / blessure / dommage corporel / incapacité / décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens / matériels / équipements personnels d'un concurrent; Il appartient aux concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

## Annulation/Modification de l'épreuve

En cas d'annulation de la partie natation, l'épreuve sera transformée en duathlon avec une 1<sup>ère</sup> boucle de course à pied de 7 km.

Dans l'hypothèse de conditions météo empêchant l'ascension du Mont Ventoux, ou par décisions administratives indépendantes de la volonté de l'Organisateur, un parcours alternatif sera mis en place par l'Organisateur, en respectant dans la mesure du possible les distances initiales.

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents.

## Tarifs d'inscription

Les frais d'inscription sont évolutifs par nombre d'inscrits pour les individuels : 1-200 premiers dossards = 150€, 201-500 = 165€, 501-1500 = 180€. Un athlète non-licencié ou licencié d'une fédération étrangère (sauf Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Angleterre, Danemark, Suisse, Luxembourg) devra souscrire un Pass Compétition auprès de la fédération, d'un montant de 40€. Ce montant sera collecté lors de l'inscription par l'association VentouxMan.



Pour les équipes relais, le tarif est de 180€ pour les 20 premières équipes inscrites, 210€ pour les 50 suivantes. Chaque relayeur non-licencié ou licencié d'une fédération étrangère (sauf Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Angleterre, Danemark, Suisse, Luxembourg) devra souscrire un Pass Compétition auprès de la FFTRI, d'un montant de 2€ par relayeur.

Ces frais couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement, de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Le concurrent doit impérativement fournir, le jour du retrait des dossards, une pièce d'identité.

En plus, il devra fournir : (a) une photocopie de sa licence FFTRI à jour (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon) ou dans le cas où l'athlète n'est pas licencié: (b) un certificat médical datant de moins d'un an (par rapport au 15 Septembre 2019), d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) -> modèle disponible à cette adresse : <http://www.ventouxman.com/wp-content/uploads/2017/04/CERTIF-MEDICAL.pdf>

Ces documents pourront être joints directement sur la plateforme d'inscription, à tout moment, pour être validé en amont. A défaut de document en règles, toute participation à la compétition est exclue, sans donner lieu à un quelconque remboursement.

## Garantie annulation

Une garantie annulation est proposée à tous les participants lors de leur inscription. Son coût est de 20€. Le remboursement de l'inscription en cas de blessure est total –hors frais de la plateforme internet et prix de la garantie annulation -. Les participants ne peuvent y souscrire qu'au moment de leur inscription et ne pourront y revenir dessus par la suite. Afin de faire fonctionner cette garantie annulation, le participant ayant souscrit devra envoyer un justificatif médical contre-indiquant la participation au Ventouxman avant le 08/09/2019 (cachet de la poste faisant foi) à Extra Sports – VentouxMan – 5, rue vauban – 69006 Lyon, Un report de l'inscription à 2020 sera étudié au cas par cas pour les personnes ayant souscrit à la garantie mais ne pouvant présenter de justificatif médical, mais le remboursement des frais d'inscriptions ne sera pas possible.

## Transfert de dossard

Le transfert de dossard est autorisé si vous avez souscrit à la garantie « transfert de dossard » (25 euros) lors de votre inscription et sur demande à [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

## Grille de prix et remise des trophées

La grille de prix suivante sera attribuée pour les athlètes individuels lors du VentouxMan 2019 :

#	HOMMES	FEMMES
1 <sup>er</sup>	1800 €	1800 €
2 <sup>e</sup>	800 €	800 €
3 <sup>e</sup>	400 €	400 €
4 <sup>e</sup>	invitation	invitation
5 <sup>e</sup>	invitation	invitation

La présence des concurrents vainqueurs à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. A défaut, aucun prix ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent.

## Droit à l'image

Le Participant déclare reconnaître et accepter que l'Organisateur sera en droit de procéder à l'enregistrement et/ou la captation / fixation des images fixes et animées de l'Événement, (comprenant son nom et prénom, ses propos et sa représentation) apparaissant sur les divers équipements. Le participant déclare d'ores et déjà accepter toute exploitation par l'Organisateur ou tout tiers autorisé de tout ou partie de leurs contenus ou extraits pour les stricts besoins suivants, sans limitation de durée: (a) diffusion de l'Événement (à savoir toute diffusion en intégralité ou par extraits, en direct ou en différé, auprès de tout média et par voie de toute plateforme connue ou créée dans l'avenir, radiodiffusion, télédiffusion, toute communication ou distribution mobile, en ligne, numérique, en circuits fermés ou dans les lieux publics, toutes diffusions en avion ou en mer, Internet, vidéo, DVD); (b) exploitation par tout partenaire/sponsor/fournisseur de l'Événement pour leurs opérations/campagne de communication institutionnelle

(à l'exclusion de toute utilisation pour une campagne publicitaire); (c) promotion des éditions futures de l'Événement ou de tout événement/opération associés.

Sur demande, le Participant peut demander à l'Organisateur de ne pas utiliser son image.

## Juridiction

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent Règlement sera soumis à l'arbitrage de la FF TRI suivant son règlement ou, à défaut, à la Chambre Arbitrale du Sport placée auprès du Comité National Olympique et Sportif français, et définitivement tranché suivant son règlement.



# RULES VENTOUXMAN - 2019

## ENGLISH VERSION

- The following regulation is a translation of the French version. When in doubt, it is the French version shall prevail. Do not hesitate to contact us in case of missing info -

The registration of a competitor in the competition necessarily implies its adhesion to the Regulations associated with it. The competitor agrees to take cognizance of all the provisions of the said Regulations.

## Regulations

The competition is subject to the regulations of the French Triathlon Federation, available on the website of the competition, or on site with the organizer, namely the VENTOUXMAN association, based in Hôtel de Ville, rue Jean Moulin, 84420 Piolenc, France. Competitors undertake in any event to respect them.

## Specific rules

The VentouxMan is a long distance triathlon: swimming 2km, bike 90km to Mont Serein and 20 km of running in the Mont Serein resort.

The event is open to anyone born later than 2001, for single entry or relay (Except relays for a single open discipline, for a birth in 2003 at the latest).

For the triathlon relay team consists of 3 athletes (one swimmer, one cyclist, one runner) or 2 athletes (free distribution). Each team has the same bib.

Entries are limited to 1500 participants (individuals + relay). There is no possibility of on-site registration.





**Swimming:** swimsuit is mandatory if the water temperature is below 16 °c and banned if the temperature is above 24 °c. The bathing cap wear provided by the organizer, to the exclusion of any other, is also mandatory.

**Cycling:** Competitors are obliged to respect the rules of the Highway Code; they are particularly required to ride on the **right side of the road**, especially in the ascent and descent of Mont Ventoux. Helmet use is mandatory elsewhere. Drafting is prohibited (to hide behind one or more competitors).

The competitor must wear the bib given by the organizer (which may comprise marking sponsors of the competition) for the bike leg and running. The bib can under no circumstances be folded or hidden (even in part).

It is forbidden for competitors to be followed by any vehicle of any kind are not part of the Organization.

Competitors are required to attend the race briefing.

Any competitor detects an anomaly on the course of the competition (whatever that is) that could endanger the safety of competitors is required to inform the organizer as soon as possible. Competitors generally required to comply with any directive or instruction which is given by the Organisers.

The VentouxMan is unfortunately not accessible for athletes with disabilities or reduced mobility.

Any violation of this section may result in automatic disqualification of the competitor or any other penalty / sanction provided by the regulations of the FFTri.

**Time limits :**

Swimming : 1h15

Swimming + Cycling : 7h

Total time : 10h



## Insurance

The Organizer agrees to be fully covered by liability insurance. Organizer, which covers civil liability and that of registered competitors, the starting line to the finish line of the competition, for injury or damage that they could accidentally cause to third parties or caused between them.

Competitors must be duly aware of the risks inherent to this type of sporting event, which requires prior training and excellent physical condition.

The Organization shall have no liability whatsoever for any accident / injury / injury / disability / death occurring on a competitor, subject naturally accidents directly caused a failure by the Organiser to its legal obligations and regulations.

In addition, the Organizer shall have no liability whatsoever for any damage, loss, theft of any property / equipment / personal equipment of a competitor; It is for competitors to take out any insurance to cover, if necessary, this type of risk.

## Cancellation / Modification of the event

If swimming is cancelled, the event will be turned into a duathlon race with a first run loop of 7 km.

Assuming weather conditions prevent the ascent of Mont Ventoux, or administrative decisions independent of the will of the Organizer, an alternative route will be set up by the organizer, trying the best to fit the original distances.

In any case of cancellation or definitive interruption of the race for any reason beyond the control of the Organizer, and, in particular, any force majeure, decisions of public authorities (particularly motivated by reasons of public health, safety or preservation of public order), all risk of bad weather or bad weather proved, the Organizer shall have no liability whatsoever with respect to competitors.

## Registration

The registration fee is upgradable by number of registrants for the individual: 1-200 firsts bibs = 150€, 201-500 = 165€, 501-1500 = 180€. A non-licensed athlete FFTRI or ITU except Germany, Italy, Spain, Portugal, Belgium, England, Denmark, Switzerland will have to subscribe a Competition Pass to the federation, of 40 €. VentouxMan will collect this amount upon registration.

For relay teams, the price is 180 € for the 20 first teams, 210 € for the 50 others. A non-licensed athlete FFTRI or ITU except Germany, Italy, Spain, Portugal, Belgium, England, Denmark, Switzerland will have to subscribe a Competition Pass to the federation in the amount of € 2 per relayer.

These fees cover only participation in the competition, excluding any costs of transportation, accommodation or meals or any medical expenses (on-site care, repatriation ...), which remain the responsibility of the competitor.

The competitor must imperatively provide, the day of bib withdraw, an identity card.

In addition, he / she must provide: (a) a photocopy of his or her current license (FFTRI or equivalent from a foreign Triathlon Federation), or in case the athlete is not licensed: (b) a medical certificate dating from less than one year (compared to 3 June 2018), mentioning the absence of contraindication to the practice of the sport in competition (or in the sport concerned in competition) -> model available at: <http://www.ventouxman.com/wp-content/uploads/2017/04/CERTIF-MEDICAL.pdf>

These documents can be attached directly to the registration platform at any time, to be validated online. In the absence of a document in rules, any participation in the competition is excluded, without giving rise to any refund.

## Cancellation guarantee

A cancellation guarantee is suggested to all participants when registering. Its cost is 20€ and insure the refund of total registration fee (except bank charges and guarantee cost) in case of injury – justified with a medical certificate -sen before September 8th 2019. To get this guarantee is only possible when registering and not after that, For any other reason out of an injury, a postponement of the registration to 2020 can be considered, depending on the justification.



## Bib transfer

Bib transfer is authorized if you have subscribed to the "bib transfer" guarantee (25 euros) when you register and upon request to [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

## Prize money and awards ceremony

The grid next award will be awarded for individual athletes during VentouxMan 2019:

#	MEN	WOMEN
1 <sup>er</sup>	1800 €	1800 €
2 <sup>e</sup>	800 €	800 €
3 <sup>e</sup>	400 €	400 €
4 <sup>e</sup>	invitation	invitation
5 <sup>e</sup>	invitation	invitation

The presence of the winners at the competition awards ceremony is mandatory. Otherwise, no price can not later be claimed by a missing competitor.

## Image rights

The Participant states recognize and accept that the Organizer shall be entitled to register and / or capture / fixing of still and moving images of the event (including its name, its purpose and its representation) displayed on various equipment. The participant declares and already already accept exploitation by the Organiser or any authorized third party of all or part of their contents or excerpts for following strict requirements without time limitation: (a) dissemination of the Event (ie any distribution in whole or in excerpts, live or recorded, from any media and by means of any known platform or created in the future, radio, television, mobile communications or distribution, online, digital, closed circuit or in public places, all broadcasts by air or sea, internet, video, DVD); (b) exploitation by any partner / sponsor / supplier of the Event for their operations / institutional communication campaign (to the exclusion of any use for an advertising campaign); (c) promotion of future editions of the event or event / associated operation.

On request, the Participant may ask the organizer not to use his image.

## Jurisdiction

This Regulation is subject to French law. Any dispute arising out of or in connection with these Regulations shall be submitted to arbitration by the FF TRI following its rules or, failing that , to the Chamber of Arbitration of Sport placed with the National Olympic Committee and French Sports , and finally settled under the Rules .



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)